

Coronavirus (COVID-19)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Date : 1^{er} juin 2021

Nature : **Recommandations** **Propositions** **Présentation** **Avis**

Sujet : Changements de paliers en lien avec l'annonce gouvernementale du 1^{er} juin 2021

Considérant :

- Le plan de déconfinement annoncé par le Gouvernement, le 28 mai dernier;
- L'amélioration de la situation épidémiologique qui prévaut au Québec depuis les dernières semaines;

Nous recommandons les changements de paliers suivants dès le 7 juin prochain. Ainsi :

Passeront du palier d'alerte maximale (rouge) au palier d'alerte (orange) :

- Les régions de Montréal (06) et de Laval (13);
- La municipalité régionale de comté (MRC) du Granit située en Estrie (05);
- Les MRC de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques situées dans le Bas-Saint-Laurent (01);
- Les MRC de Montmagny, l'Islet, Robert-Cliche, et Beauce-Sartigan situées en Chaudière-Appalaches (12);

Passeront du palier d'alerte (orange) au palier de préalerte (jaune) :

- Les MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie situées dans le Bas Saint-Laurent (01);
- Les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2) et de la Mauricie-Centre-du-Québec (04);

Passeront du palier de préalerte (jaune) au palier vert :

- Les régions de l'Abitibi (08), de la Côte-Nord (09) et du Nord-du-Québec (10).

Avec ces dernières modifications, l'ensemble des territoires de l'Estrie (05) et de la Chaudière-Appalaches (12) seront ainsi au palier d'alerte (orange). Pour ce qui est des régions de la Capitale-Nationale (03), de l'Outaouais (07), de Lanaudière (14), des Laurentides (15) et de la Montérégie (16), elles **demeurent** au palier d'alerte (orange) pour le moment, tandis que la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) **reste** au palier de préalerte (jaune). Le Nunavik (17) et les Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) demeurent au palier vert.

Approuvé par le directeur national de santé publique, M. Horacio Arruda.

Signature : 

N/Réf. : 21-SP-00306-20